

LICENCE DE LIBRAIRE



Libraire, un métier de passionnés au service d'une clientèle exigeante. La Licence de libraire favorise l'apprentissage du métier par l'alternance. Cette formation, **rémunérée pendant deux ans**, permet d'allier connaissances techniques et mise en pratique concrète en entreprise.

OBJECTIF

Former des conseillers vendeurs de haut niveau en librairie, des responsables de rayon ou de petites structures :

- capables de s'adapter aux transformations actuelles de la profession et de conduire de nouveaux projets prenant en compte les mutations du métier,
- capables de construire une offre personnalisée, d'initier de nouvelles pratiques de mise en avant et d'innover dans des services de qualité.

PÉDAGOGIE

- En L2, acquisition rapide de compétences opérationnelles.
- **En L3, élargissement des compétences permettant d'adapter l'offre aux nouveaux besoins des clients et de participer aux achats courants.**
- **Les formateurs des matières professionnelles sont des libraires en activité ou d'anciens libraires.**
- Nombreux intervenants professionnels (auteurs, éditeurs, diffuseurs, libraires spécialisés).
- Participation à des manifestations culturelles et mise en place d'animations par les apprentis.
- **Visites d'entreprises et du salon "Livre Paris".**
- Pratique assidue de lectures professionnelles et personnelles.
- Suivi de l'actualité indispensable à l'exercice du métier.



CONTACT

UCO Laval
25 rue du Mans
53 000 LAVAL

Évelyne Darmanin,
responsable de la formation
Tél : 02 43 64 36 66
e.darmanin@ucolaval.net

Brigitte Berquez, assistante administrative
Tél : 02 43 64 36 64 - b.berquez@ucolaval.net

Sur www.laval.uco.fr

- > Dossier de candidature
- > Questions les plus fréquentes
- > Référentiel métier - Référentiel de formation
- > Calendrier prévisionnel

Universitaire &
Professionnel

LES PLUS DE LA FORMATION

- **L'apprentissage durant deux ans** mêle expérience de terrain, technologie de la librairie et analyse professionnelle.
- L'expérience d'une **équipe pédagogique proche du terrain** permet une adéquation constante entre les pratiques du métier et les objectifs de la formation.
- La **validation** d'une formation professionnelle et universitaire par une **L3**.

INSERTION PROFESSIONNELLE

78 % dès la fin de la formation

TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN

2017 : 91 % (Licence)

2016 : 93 % 2015 : 95 % (BP Libraire)

Depuis 1998, l'UCO Laval a formé **20 générations de libraires** par la voie de l'apprentissage et de l'alternance (formation validée alors par le Brevet professionnel de libraire).

Depuis 2015, pour mieux répondre à l'évolution de la pratique professionnelle en librairie et au niveau de qualification attendue, l'UCO Laval a fait évoluer sa formation en proposant désormais une **Licence de libraire en alternance et en apprentissage sur 2 ans validée par une L3 Information et Communication, parcours type Libraire.**

ORGANISATION DE LA FORMATION

2 ans de formation (4 semestres) : 945 h de formation au rythme d'une à deux semaines par mois environ.
2 345 h en librairie. Chaque librairie fait l'objet d'une visite pédagogique au minimum au cours de la formation.

Les enseignements fondamentaux, transversaux et professionnels visent les compétences qui structurent l'exercice de l'activité professionnelle de libraire.

- **Lecteur et conseiller** : lecture professionnelle, connaissance des fonds, suivi de l'actualité.
- **Vendeur et gestionnaire** : vente et comportement commercial, communication visuelle et commerciale, gestion des stocks et mercatique.
- **Animateur et médiateur** : mise en avant de notules et coups de coeur, lecture à haute voix, animation du lieu de vente, ouverture aux nouveaux médias et des communautés numériques.
- **Travail en réseau et innovation** : environnement du livre et de la lecture sur les plans juridique et réglementaire, sociologique et culturel.

VALIDATION

Licence Information et Communication, parcours type Libraire, en convention avec l'Université Rennes 2 Haute Bretagne

STATUT

L'apprenti est salarié de l'entreprise, sous contrat de travail à durée déterminée, pendant deux ans. Il bénéficie des congés payés et d'une couverture sociale.

Actuellement, à titre indicatif, l'apprenti est rémunéré par l'entreprise suivant un pourcentage du SMIC, variable selon son âge et l'année de formation (de 607 € à 903 €).

ADMISSION - INSCRIPTION

- Le candidat doit être titulaire au minimum d'une L1 validée et avoir moins de 26 ans au moment de la signature du contrat. Certaines Régions valident les contrats jusqu'à 30 ans. Pour les autres cas, nous contacter.
- L'inscription est définitive à l'UCO Laval à la signature d'un contrat avec un employeur répondant aux exigences de la formation et dans la limite des places disponibles.
- Candidature en ligne à partir du mois de décembre. **Après réception et étude du dossier**, une session d'information gratuite permet au candidat de valider son projet de formation, de s'informer sur l'apprentissage, le métier de libraire et l'emploi. Elle permet aussi de préparer la recherche d'un contrat d'apprentissage. La librairie peut être générale ou spécialisée, indépendante ou d'enseigne.
- **Après validation de la candidature et rencontre avec la responsable de formation**, un stage de découverte en librairie est exigé afin de confirmer le choix professionnel (convention établie par l'UCO Laval). Si une expérience en librairie est avérée (attestation et bilan de stage), une dispense de stage pourra être accordée.
- Accompagnement individuel pour la recherche d'un contrat d'apprentissage et participation aux frais de dossier 40 €.



CALENDRIER EN CENTRE

1^{ère} année : du 03 septembre 2018 à fin juillet 2019 soit 14 semaines au CFA (jusqu'à fin novembre les signatures de contrat d'apprentissage sont acceptées dans la limite des places disponibles).
2^{nde} année : d'août 2019 à juin 2020 soit 13 semaines au CFA.

FRAIS DE FORMATION

Les apprentis bénéficient d'une prise en charge des coûts de formation par la Région et l'employeur. Ils peuvent prétendre à une aide de la Région pour le transport, l'hébergement et la restauration. 301 € peuvent rester à la charge des apprentis au titre des frais annexes facultatifs.

PORTES OUVERTES

Samedi 17 février 2018 et samedi 17 mars 2018 de 9h à 17h.